

# Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Eure

## Bilan d'activité année 2021

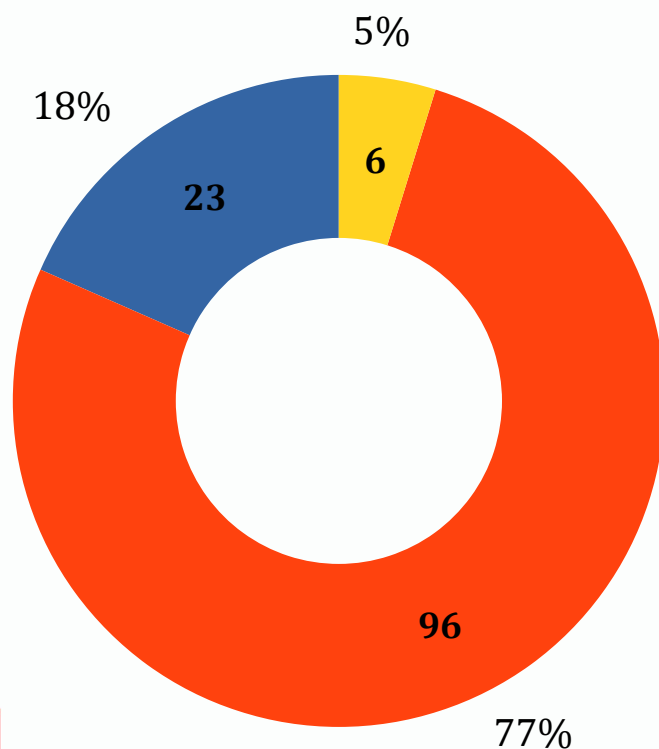
Séance du 27 janvier 2022



# **BILAN pour les demandes individuelles d'autorisation d'urbanisme**

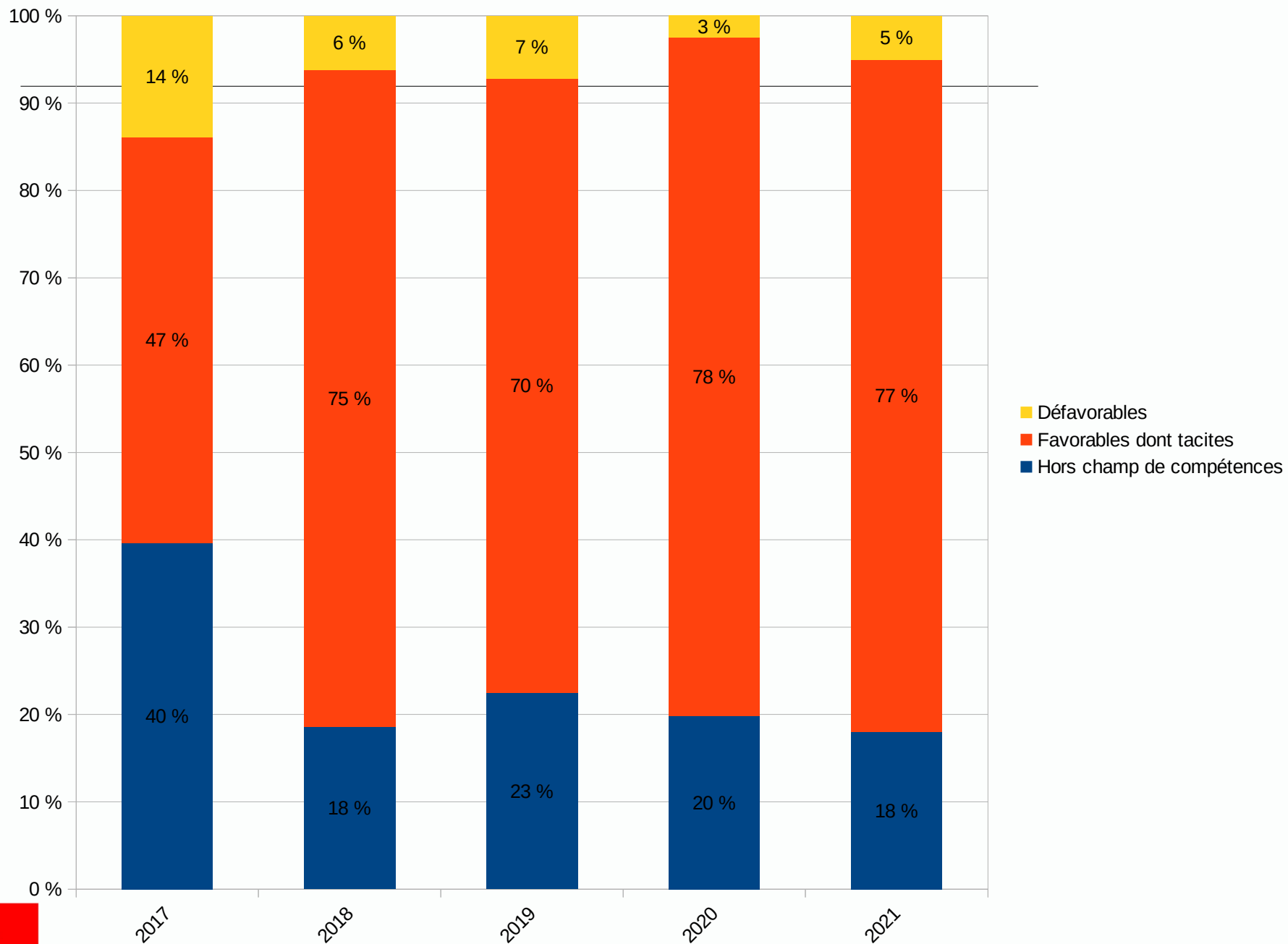
# Activité de la CDPENAF de l'Eure en 2021 pour les demandes individuelles de construction

6 commissions en 2021



- Hors champ de compétence
- Favorables dont tacites
- Défavorables

## Sens des avis de la CDPENAF entre 2017 et 2021 (en % du nombre de dossiers)

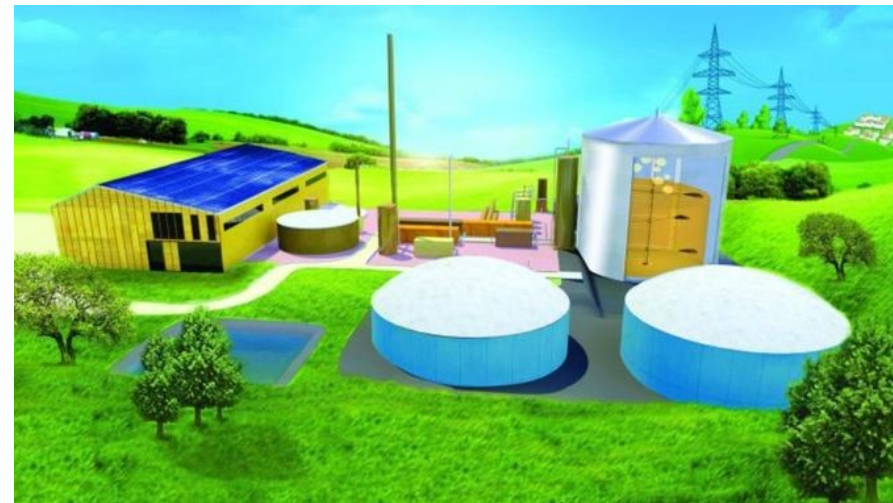


Procédures	De sept. 2011 à décembre 2020		De janvier à décembre 2021	
	Nombre d'avis	Dont favorables	Nombre d'avis	Dont favorables
Permis de construire	<b>515</b>	<b>458</b> <b>89%</b>	<b>85</b>	<b>80</b> <b>94%</b>
Certificats d'urbanisme	<b>58</b>	<b>26</b> <b>45%</b>	<b>5</b>	<b>4</b> <b>80%</b>
Demandes préalables	<b>28</b>	<b>26</b> <b>93%</b>	<b>7</b>	<b>7</b> <b>100%</b>
Délibérations motivées	<b>34</b>	<b>18</b> <b>53%</b>	<b>5</b>	<b>5</b> <b>100%</b>
Permis d'aménager	<b>1</b>	<b>1</b> <b>100%</b>	<b>0</b>	
<b>Total</b>	<b>636</b>	<b>529</b> <b>83%</b>	<b>102</b>	<b>99</b> <b>97%</b>

## Les projets liés aux énergies renouvelables

---

3 projets de méthaniseurs  
3 avis favorables



8 dossiers de bâtiments agricoles avec toiture  
photovoltaïque  
8 avis favorables



## **Suivi des décisions rendues après avis de la CDPENAF**

---

**Sur 42 retours des services instructeurs :**

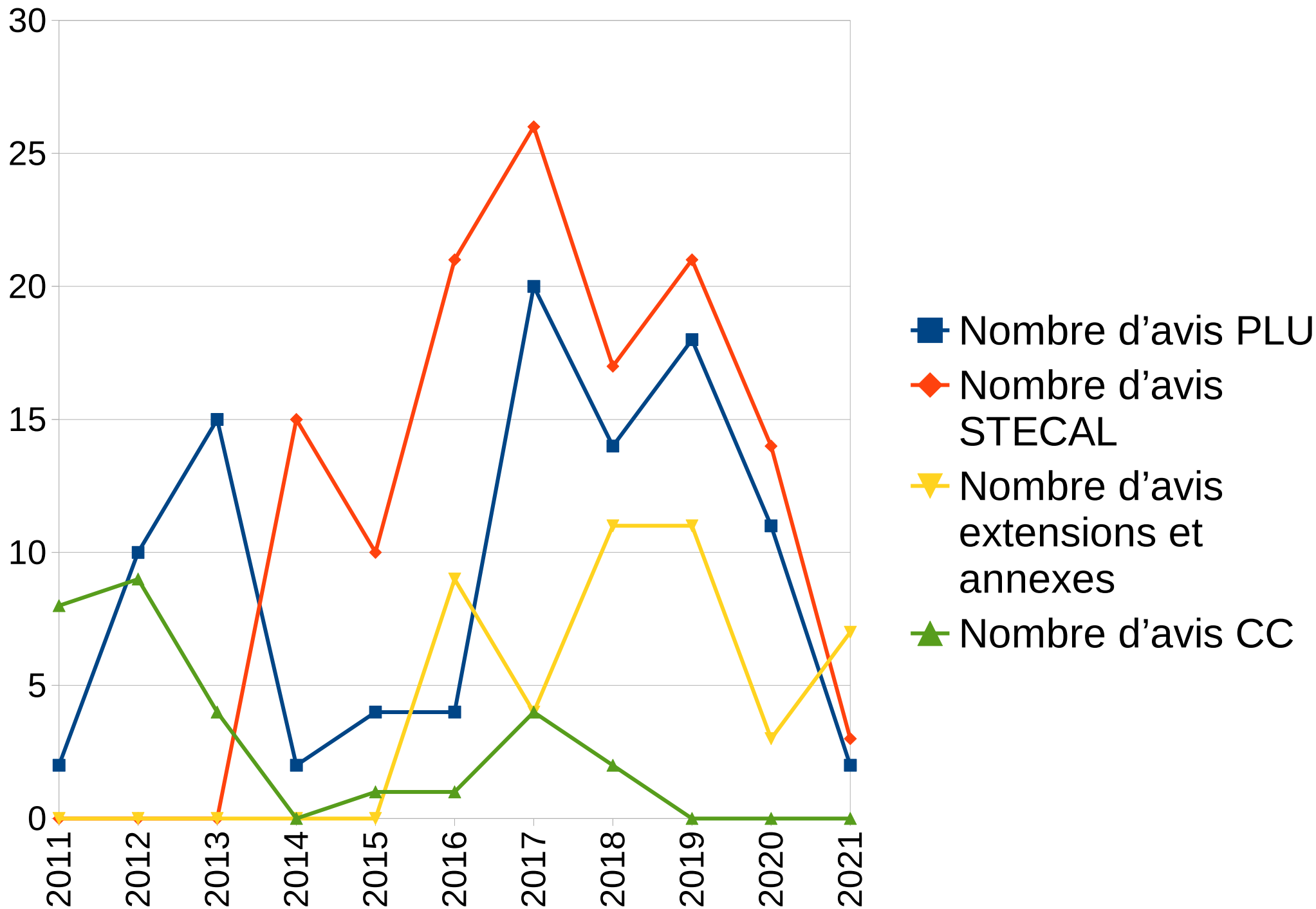
- 38 ont fait l'objet d'un avis similaire à celui rendu par la CDPENAF.**
- 4 avis favorables de la CDPENAF ont fait l'objet d'une décision de refus d'autorisation d'urbanisme**
- 2 dossiers pour absence de sécurité incendie**
- 2 dossiers de méthaniseurs**



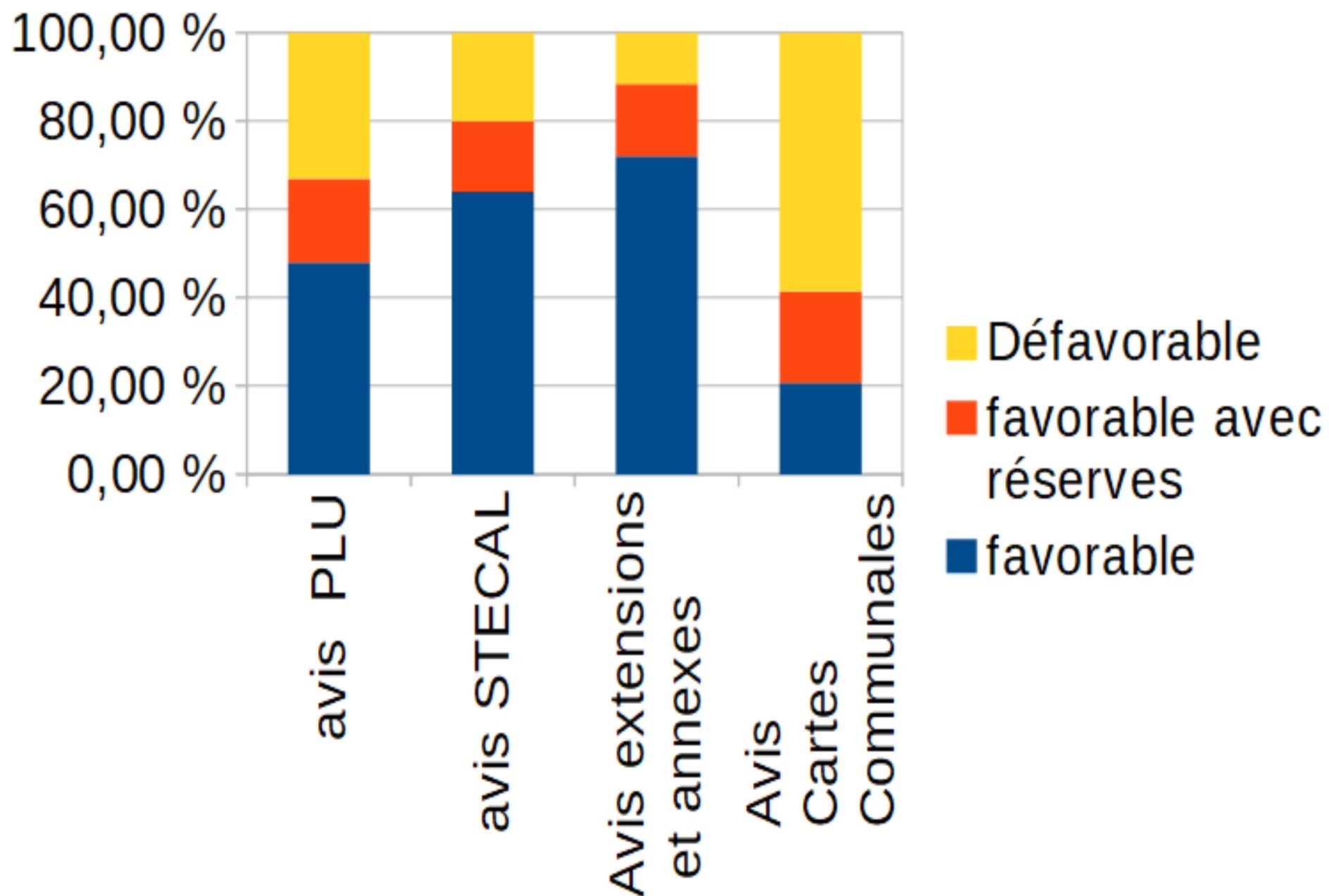
# BILAN pour les documents d'urbanisme



	Total	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre d'avis PLU</b>	<b>89</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>18</b> <b>dont</b> <b>4</b> <b>PLUi</b>	<b>11</b>	<b>2</b>
<b>Nombre d'avis STECAL</b>	<b>110</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>3</b>
<b>Nombre d'avis extensions et annexes</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Nombre d'avis cartes communales</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



# Nombre d'avis formulés sur la période 2011-2021



Procédures	De sept. 2011 à décembre 2020		De janvier à décembre 2021	
	Nombre d'avis	Dont favorables	Nombre d'avis	Dont favorables
SCoT	7	7 100%	0	0

# **BILAN pour les études préalables procédure de compensation collective agricole**

# Études préalables compensation collective agricole

---

Pour rappel, en 2020, la CDPENAF a rendu 2 avis au titre du mécanisme de compensation collective agricole :

- Ecoparc IV, porté par la CASE
- Long Buisson III, porté par EPN

En 2021, la commission a rendu 1 seul avis : examen de l'étude préalable complémentaire pour le projet Long Buisson III

L'emprise totale du projet sur des surfaces agricole est d'un peu plus de 54 ha, pour un montant à compenser estimé à 670 830 €.

L'État dans son avis du 20 décembre 2021, a suivi l'avis favorable de la commission, reprenant également l'ensemble de ses recommandations.

# **BILAN de l'enquête 2020 sur les CDPENAF**



# Perspectives 2022

# CDPENAF et objectifs de la loi climat

---

## ◆ Constat :

Tous les 10 ans, l'équivalent d'un département de la taille des Yvelines disparaît sous le béton  
Pour le département de l'Eure : 1ha/jour

## ◆ Objectif loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets:

Diviser par 2 le rythme d'artificialisation des sols dans les 10 prochaines années pour atteindre le zéro artificialisation nette en 2050

# CDPENAF et objectifs de la loi climat

---

## ◆ Artificialisation, définition de la loi climat

Altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage

# CDPENAF et objectifs de la loi climat

---

On considère comme :

- ◆ **artificialisée** une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites
- ◆ **non artificialisée** une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de culture

# CDPENAF et objectifs de la loi climat

---

## Les sanctions

- ◆ Non intégration dans le ScoT au 22/08/2026  
Suspension des possibilités de dérogation à l'urbanisation limitée (L142-4)
- ◆ Non intégration dans les PLU au 22/08/2027  
Pas d'autorisations d'urbanisme dans les zones à urbaniser
- ◆ Non intégration dans les CC au 22/08/2027  
Pas d'autorisations d'urbanisme dans les secteurs constructibles

# CDPENAF et objectifs de la loi climat

---

- ◆ Objectifs appliqués de manière différenciée et territorialisée
  - ➔ France entière : - 50 %
  - ➔ Niveau régional : - 50 %
  - ➔ Niveau infra-régional : territorialisation des objectifs basée sur les propositions de la conférence des SCoT
- ◆ Déclinaison aux différentes échelles territoriales encadrée dans le temps et sanctions prévues

# CDPENAF et objectifs de la loi climat

---

- ◆ Objectifs territorialisée déclinés dans les PLU, PLUI, cartes communales, SCoT : examen en CDPENAF
- ◆ CDPENAF : retour de la faculté d'auto-saisine sur les projets de PLU des communes couvertes par un SCoT approuvé après le 13 octobre 2014 (promulgation de la LAAF)
- ◆ Information de la CDPENAF : rapport relatif à l'artificialisation sur le territoire au moins tous les 3 ans (si document d'urbanisme)